Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le code des assurances 9, rue de l'Amiral Hamelin - 75783 Paris Cedex 16 Tél.: 01 53 70 30 00 - Fax: 01 53 70 32 10 Courriel: maf@maf.fr - www.maf.fr

ATTESTATION D'ASSURANCI

2014-Attestand dassi 2014

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SOUSSIGNÉE ATTESTE AVOIR DÉLIVRÉ À :

N° D'IDENTIFICATION : 362727/JJ/7

UNE POLICE N°

76477/5

couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014

N° D'EDITION D'ATTESTATION :

201408408

La garantie du contrat ne s'applique qu'aux opérations dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 20 000 000,00 € hors taxes et qui sont réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer. SARL ECHOLOGOS

16 Rue DE GAULLE 51400 LIVRY LOUVERCY

Cette police actuellement en vigueur satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux l'auxes-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère

Activités assurées :

B.7 Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil pour les ouvrages relevant de l'acoustique, ou pour la définition des équipements d'isolation acoustique des ouvrages et/ou l'étude des transmissions acoustiques.

B.7.2 Missions de diagnostic en acoustique, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la

réalisation de travaux.

EXP A Missions d'expertise amiables comportant l'étude des désordres et la description sommaire des travaux de réfection, sans délégation de gestion et à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre(étude et/ou la direction des travaux de reprise).

EXP J Missions d'expertise judiciaire comportant l'étude des désordres et la description sommaire des travaux de réfection, à

l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre (étude et/ou la direction des travaux de reprise)

Fin de liste

Fait à Paris, le 1er janvier 2014

La MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS Assurances